

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2026

---

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

Rejeté

N° AS329

## AMENDEMENT

présenté par

Mme Gruet, Mme de Maistre, M. Hetzel, M. Juvin, M. Brigand, M. Gosselin, M. Ray, M. Bazin,  
M. Tryzna, Mme Sylvie Bonnet et Mme Bonnivard

-----

### ARTICLE 15

À la première phrase de l'alinéa 13, après le mot :

« aide »

insérer le mot :

« active ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement complète l'harmonisation rédactionnelle des dispositions relatives au suivi statistique et à l'évaluation annuelle du dispositif.

L'uniformité des termes employés garantit une meilleure lisibilité des mécanismes de contrôle et d'analyse prévus par le texte.